**COMMUNIQUE DE PRESSE**

***Pacte de développement culturel (2022-2025)*
Le Kreiz Breizh, premier signataire d’un projet de territoire inédit**

**Particulièrement investie dans le développement culturel de son territoire, la Communauté de communes du Kreiz Breizh devient, ce mercredi 22 juin, le premier EPCI breton à signer une convention spécifique de 4 ans visant à renforcer la dynamique en ce sens. Le texte, liant la collectivité à l’Etat, la Région Bretagne et le Département des Côtes d’Armor, définit 5 enjeux prioritaires : le soutien à l’éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie, la mise en œuvre des droits culturels, une meilleure structuration des acteurs, une attention particulière à la diversité de l’offre, la protection et la valorisation des patrimoines historiques et immatériels.**

La signature de ce pacte, ce jeudi, à Rostrenen, par le préfet de la région Bretagne, Emmanuel Berthier, le président de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, le président du Conseil départemental des Côtes d’Armor, Christian Coail, et la présidente de la communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB), Sandra Le Nouvel, fait suite à la toute **première charte de coopération culturelle** qui avait été conclue, en 2019, avec l’État, le Département et la Région. Le nouveau texte prolonge un engagement des partenaires avec une **ambition commune renforcée pour le Kreiz Breizh**.

**Un an pour traduire le projet en actes**

Le pacte prévoit des rencontres régulières entre les parties prenantes pour définir ses orientations et leur traduction concrète. L’année 2022 servira ainsi de prologue à ce travail, mais **plusieurs initiatives vont rapidement se concrétiser** : le **recrutement d’un chargé de mission**, pour assurer le suivi du partenariat, et la mise en place d’une **consultation populaire**, afin de cerner les pratiques, besoins et aspirations des Bretonnes et des Bretons du Kreiz Breizh, dans le cadre d’une réflexion sur la façon de **faire des droits culturels une réalité**.

En parallèle, **des actions seront soutenues** dès cette première année quand elles mobilisent des **ressources locales (établissements, institutions, acteurs culturels)**, proposent des **parcours diversifiés ou expérimentaux** ou associent les **publics scolaires** et les **structures** **médico-sociales.**

**Objectif : renforcer les acteurs, l’offre et la rencontre avec différents publics**

Territoire riche d’un patrimoine important autour de la langue bretonne, des festoù-noz, des traditions orales et chantées, le Kreiz Breizh peut aussi s’appuyer sur un **tissu associatif et culturel varié** et sur des **éléments structurants** du paysage culturel, tels que **l’Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh** (600 élèves, 45 salariés), reconnue pour son action auprès des jeunes. L’une des ambitions du pacte est de renforcer ce réseau, fait d’institutions, d’associations et d’événements majeurs, en l’organisant davantage, en facilitantla **mutualisation de moyens** et en favorisant une **offre diversifiée tout au long de** **la saison culturelle.**

Dans cette optique, une étude de faisabilité a été engagée par la CCKB, en lien avec la SemBreizh, en vue de construire un **nouvel équipement pour la création et la diffusion de pratiques orchestrales**, ouvert à toutes et tous.En parallèle le territoire souhaite développer des **actions en faveur du livre et de la lecture publique**, avec le Département et la Région qui ont compétence dans ce domaine.